

30 BAILLEURS SOCIAUX POUR 200 000 LOGEMENTS NOUS FONT CONFIANCE DEPUIS 2009...

VOTRE PARTENAIRE POUR TOUS VOS TRAVAUX
D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, C'EST SONERGIA.

En s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Economies
d'Énergie (CEE), Sonergia conseille les consommateurs
d'énergie (ménages, collectivités, industriels, etc.) et
participe au financement de leurs travaux de rénovation
énergétique.

L'EXPERTISE D'UN ACTEUR HISTORIQUE DE
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

+ DE 30 000 GWhc (30TWhc)
DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE
PRODUITS DEPUIS 2009




Cité de la cosmétique
2, rue Odette Jasse
13015 Marseille

04 84 52 55 45
contact@sonergia.fr

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE), SONERGIA participe à l'opération *Coup de pouce économies d'énergie* mise en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cette opération a pour objectif d'inciter financièrement les ménages à remplacer leur vieux système de chauffage (fioul, charbon ou gaz hors condensation) par une solution de chauffage performante et/ou à réaliser l'isolation de leurs toitures ou planchers. Les primes sont versées par SONERGIA, signataires de la Charte *Coup de Pouce Economies d'Énergie*.

Un bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule prime versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie.

BAILLEURS
SOCIAUX

 sonergia VOUS PRÉSENTE

LES NOUVELLES ÉCO-PRIMES



JUSQU'À
1 400€
PAR CHAUDIÈRE
d'éco-prime
COUP DE POUCE
POUR REMPLACER
VOS VIEILLES
CHAUDIÈRES !

JUSQU'À
30€/m²
d'éco-prime
COUP DE POUCE
POUR L'ISOLATION
DES LOGEMENTS

NOUVEAUX
CRITÈRES

REPLACEMENT DE
CHAUDIÈRE AU FIOUL,
CHARBON & GAZ
(HORS CONDENSATION)

NOUVEAUTÉS 2019

**POUR TOUS LES
MÉNAGES**

NOUVEAUX
EQUIPEMENTS

CHAUDIÈRES THPE
ISOLATION DES
PLANCHERS BAS

Opération valable pour les devis acceptés
(datés et signés par le bénéficiaire)
entre le 15 janvier 2019 et le 31 décembre 2020.

sous réserve de modifications réglementaires ou d'évolution des tarifs adoptés par Sonergia

OPÉRATION VALABLE POUR
LE REMPLACEMENT D'UNE
CHAUDIÈRE FIOUL OU CHARBON
OU GAZ (HORS CONDENSATION)
PAR UN MATÉRIEL ÉLIGIBLE



COUP2019
DE POUCE
CHAUFFAGE



COUP2019
DE POUCE
ISOLATION



TOUTES LES INFOS SUR
SONERGIA.FR/BAILLEURS-COPROPRIETES

CALCUL DES PRIMES COUP DE POUCE

Les primes **COUP DE POUCE** seront calculées en se basant sur les taux départementaux du logement social.

EXEMPLES : DPT 81 - TARN : TAUX GRD. PRÉCA. 96%

PRIME COUP DE POUCE

BAR-TH-106 : **1372 € PAR CHAUDIÈRE**

DPT 51 - MARNE : TAUX GRD. PRÉCA. 85%

PRIME COUP DE POUCE

BAR-TH-106 : **1295 € PAR CHAUDIÈRE**

CHAUDIÈRE AU GAZ À TRÈS HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (THPE)



BAR-TH
106

1 400€ PAR CHAUDIÈRE
d'éco-prime COUP DE POUCE

pour une chaudière au gaz à très haute performance énergétique dont l'efficacité énergétique saisonnière (ETAS) est supérieure ou égale à 92%.

RACCORDEMENT À UN RÉSEAU DE CHALEUR ENR&R



BAR-TH
137

850€ PAR LOGEMENT
RACCORDÉ
d'éco-prime COUP DE POUCE

pour le raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR LA FACTURE DES TRAVAUX

- Mention : «Dépose d'une chaudière [FIOUL ou CHARBON ou GAZ]» ou «Dépose d'un équipement de chauffage à CHARBON» ;
- Marque et réf. de l'ancien équipement ;
- Marque et réf. du nouvel équipement ;
- Caractéristiques techniques du nouvel équipement.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

- Facture de fioul / de gaz / d'achat de charbon à l'adresse des travaux de moins de **18 mois** ;
- ou DPE de moins d'un an ;
- ou contrat d'entretien de l'équipement.

LES CONTRÔLES QUALITÉ

voir partie isolation ci-contre



ISOLATION DES COMBLES ET RAMPANTS DE TOITURES

21€/m²
d'éco-prime
COUP DE POUCE

BAR-EN
101

POUR ISOLER VOS COMBLES
OU VOS RAMPANTS DE TOITURE !

La résistance thermique de l'isolation doit atteindre :
 $R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{kW}$ en comble perdu ; $R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{kW}$ en rampant de toiture.



ISOLATION DES PLANCHERS BAS

30€/m²
d'éco-prime
COUP DE POUCE

BAR-EN
103

POUR ISOLER
VOS PLANCHERS BAS !

La résistance thermique de l'isolation doit atteindre
 $R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{kW}$ sur/sous plancher.

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR LA FACTURE DES TRAVAUX

- Le type d'isolation : combles ou rampants de toiture, planchers bas ;
- La marque et la réf. de l'isolant ;
- Ses caractéristiques techniques ;
- La date de la visite technique obligatoire.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

La fiche de visite technique obligatoire

LA VISITE TECHNIQUE

Votre professionnel RGE en isolation doit effectuer une visite technique **avant l'établissement du devis**. Téléchargez la fiche en ligne et faites la remplir par votre artisan lors de la visite ! (L'artisan peut utiliser son propre modèle s'il le souhaite). La date de la visite technique doit obligatoirement être indiquée sur le devis et la facture de vos travaux ! Sans cette mention vous ne pourrez pas bénéficier de la prime.

LES CONTRÔLES QUALITÉ

Les travaux sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle de leur bonne réalisation par un organisme d'inspection accrédité mandaté. Vous pourrez être contactés par SONERGIA pour des contrôles téléphoniques, mais aussi par cet organisme pour qu'il prenne rendez-vous avec vous pour effectuer un contrôle des travaux réalisés. Ces contrôles vous garantissent la qualité des travaux réalisés par le professionnel RGE, et vous permettent de bénéficier des primes sans contraintes et sans risques. Si vous bénéficiez de la prime énergie CEE ou Coup de Pouce, vous vous engagez à accepter la visite de cet organisme si vous êtes contacté.